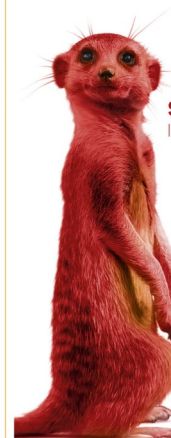


S'ADAPTER
à chaque type d'entreprise



OBSERVER
pour mieux vous conseiller



SURVEILLER
les indicateurs essentiels

COVID 19

VOS FORMATIONS FINANCEES A 100%

Vous êtes dirigeants ou cadres d'entreprise.

Votre entreprise est en activité partielle ou fermée.

Et vous avez été contraints de mettre certains ou tous vos collaborateurs en chômage partiel...

Je vous invite à prendre quelques minutes. Ces informations vous concernent directement et doivent vous permettre de mieux préparer la reprise et l'avenir.

Vos formations seront intégralement prises en charge par l'Etat grâce à un dispositif depuis le 14 avril.

Dans la cadre de la crise du Covid-19 le gouvernement français a mis en place un dispositif d'urgence offrant la **prise en charge à 100% des coûts pédagogiques**, à distance pendant le confinement et en présentiel au-delà...

- > Sans critère de taille d'entreprise ou de secteur d'activité
- > Sans plafond horaire
- > Jusqu'à 1500€ par salarié. Ce montant ne représente pas une limite mais fera l'objet d'un complément d'information à fournir.

Ce dispositif présente aujourd'hui pour vous plusieurs avantages. Tout en contribuant à préparer la reprise d'activité et en répondant à votre obligation de formation, il permet de combattre le spleen du confinement de vos collaborateurs et de mobiliser les financements exceptionnels.

QUI EST CONCERNÉ ?

- **TOUS les salariés** placés en activité partielle (entreprises fermées administrativement ou réduction de l'activité)
- Sont exclus les alternants

QUELLES FORMATIONS ?

- Toutes les formations qui permettent au salarié de **développer des compétences et renforcer son employabilité** quel que soit le domaine concerné
- Sont exclues les formations par apprentissage ou par alternance

Contraintes à respecter :

- > le salarié doit se former pendant les heures chômées.
- > saisir la demande de prise en charge auprès de l'OPCO (option FNE)
- > Recueillir l'accord écrit du salarié pour le suivi de la formation dans les conditions citées ci-dessus
- > Établir la liste nominative des personnes placées en activité partielle et suivant les formations

FORMAXIOM, organisme de formation créé en 1994, labellisé Datadock, en cours de certification qualité Qualiopi, **adapte son offre** de formation pour transformer les formations présentiellees en distancielles.

L'équipe de formateurs expert se tient prête **pour répondre à vos besoins de formations** quels qu'ils soient : formations techniques métiers (comptabilité, gestion, finance, banque, juridique ...), ou transversales (communication, management, gestion du stress...)

FORMAXIOM, peut vous aider à :

- > Identifier vos besoins
- > Choisir le dispositif de formation adapté à votre entreprise
- > Instruire le dossier administratif à votre place...

Nous nous adaptons et continuons à vous proposer des formations sur-mesure.

Besoin d'être formé sur un sujet particulier ? N'hésitez pas à nous contacter :

Laurence AMAT, dirigeante et responsable pédagogique,

Associée du groupe Axiome Associés :

Tel : 06 03 88 00 18 - Mail : lamat@axiomeassociés.fr

Lien catalogue de formation :

<https://applimetier.com/WebStore/?info=Rk9STUFYSU9NOMF6ZXJ0eTEyMw&admin=1>

AXIOME ASSOCIÉS
www.axiomeassociés.fr

La responsabilité d'Axiome Associés ne pourra pas être engagée au titre des informations contenues dans cette note établie à titre informatif et susceptible d'évoluer d'heure en heure en fonction des annonces gouvernementales.

17 avril 2020

